

## Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal

### Atelier International « Femmes rurales et foncier »

avec le soutien du Projet FAO-Dimitra et d'ENDA PRONAT  
Centre Forestier de Recyclage – Thiès, 25 au 27 février 2003, Sénégal

#### Allocution du Représentant de la FAO, Monsieur Edouard K. TAPSOBA

---

Madame le Ministre,  
Messieurs les Députés,  
Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Administration d'Enda Tiers-Monde,  
Madame la Présidente du Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal,  
Madame le Maire de Thiès,  
Monsieur/Madame les représentants de la Coopération belge,  
Ma Chère Collègue de l'UNIFEM,  
Mesdames les Représentantes des organisations paysannes,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des différentes agences de développement,  
Chers amies participantes et Chers amis participants,

C'est un réel plaisir d'être parmi vous aujourd'hui, entouré de toutes celles et tous ceux qui, par leur travail, nourrissent et font vivre les communautés et leur pays. Je salue toutes les représentantes des organisations de femmes rurales qui sont à l'origine de cette réunion et qui voient le fruit de leur travail mis en valeur à la faveur de cet Atelier. Je félicite l'Enda-Pronat, le partenaire de DIMITRA en Afrique de l'Ouest francophone, pour son dynamisme et pour la réalisation de cet événement.

Je tiens aussi à remercier, au nom du Directeur Général de la FAO, le gouvernement du Royaume de Belgique, et en particulier la Direction Générale de la Coopération au Développement, dont les représentants sont présents à cet atelier. Comme vous le savez, c'est le gouvernement belge qui finance le projet DIMITRA. Il est donc juste d'exprimer ici, publiquement, notre gratitude au gouvernement belge non seulement pour son soutien mais aussi l'engagement réel de la Belgique dans le domaine de la parité hommes femmes.

Je suis particulièrement heureux de me trouver au milieu de cette assemblée essentiellement féminine car la FAO a toujours apporté une attention soutenue à la cause des femmes et au rôle essentiel qu'elles jouent pour assurer la sécurité alimentaire dans de nombreux pays. Lors du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996, le Directeur général de la FAO, Monsieur Jacques Diouf, évoquait le « formidable potentiel » que les femmes constituent pour aider à relever le défi alimentaire du XXIème siècle. Ici au Sénégal, l'engagement massif des femmes dans la production, transformation et commercialisation des produits agricoles, illustre parfaitement le slogan d'une édition de la Journée Mondiale de l'Alimentation de la FAO : **Les femmes nourrissent le monde.**

Je profite de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer toute la satisfaction de la FAO pour la mobilisation totale des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du

Programme Spécial de Sécurité Alimentaire au Sénégal ; programme qui vise à augmenter rapidement et durablement la production alimentaire dans ce pays.

Et pourtant, hélas, le travail des femmes reste toujours mal compris et sous-estimé. Les femmes sont trop souvent les acteurs invisibles du développement.

Le thème choisi : « L'accès des femmes rurales à la terre » est d'une importance primordiale pour le futur et pour un développement durable. Ici au Sénégal, ce thème vient à point nommé, dans la mesure où il a fait l'objet d'une attention particulière de la part de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, et du gouvernement, lors des Journées du Monde Rural en octobre dernier.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour renouveler l'engagement de la FAO pour qui les femmes rurales, qui sont en majorité des agricultrices, sont des partenaires indispensables dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Déjà en 1996, lors du Sommet Mondial de l'Alimentation, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à "assurer un environnement politique, social et économique fondé sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité".

Dans son Cadre stratégique 2000-2015, adopté en 1999, la FAO a défini cinq grands domaines d'action qui contribuent tous à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale et tendent à la suppression de toutes formes d'inégalité, y compris les disparités d'accès aux ressources et aux bénéfices du développement entre les hommes et les femmes, particulièrement en zones rurales.

En novembre 2001, pendant la 31<sup>ème</sup> session de sa Conférence, la FAO a élaboré un nouveau plan d'action pour les femmes intitulé « Parité hommes femmes et développement ». Ce Plan a pour objectif de favoriser l'égalité des sexes en matière d'accès aux ressources et en ce qui concerne leur maîtrise.

Enfin, en juin 2002, la FAO a réitéré son engagement dans ce domaine lors du **Sommet Mondial de l'Alimentation** : *cinq ans après*.

En outre, faut-il le rappeler, l'Article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, prévoit d'assurer un partage équitable des bénéfices entre les femmes et les hommes des zones rurales. Cet article souligne l'importance essentielle de l'égalité des hommes et des femmes pour le développement durable des zones rurales. La majeure partie des pays membres de la FAO ont signé la Convention et ils se sont donc engagés formellement à prendre des mesures pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'agriculture, afin de garantir l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources agricoles productives, notamment la terre et le crédit.

La parité hommes-femmes et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe sont également des moyens d'atteindre un des Objectifs de développement pour le Millénaire fixés par l'Organisation des Nations Unies: il s'agit de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et le nombre des pauvres en 2015 au plus tard. Nous savons que ce but ne pourra être atteint dans les zones rurales, où vivent 70 pour cent des populations pauvres, si l'on ne prend pas en compte l'accès aux

ressources naturelles, la maîtrise de celles-ci et le partage des avantages qui en découlent.

Malgré l'abondance de ces engagements et recommandations, les femmes des zones rurales continuent à être exclues des processus décisionnels et sont souvent les grandes oubliées des politiques et programmes de développement. L'efficacité, l'équité et la durabilité des stratégies et programmes de développement s'en ressentent gravement.

En effet, en milieu rural, les ressources naturelles constituent la base et la majeure partie du capital pour la promotion de la production agricole ; l'accès à ces ressources est régulé par des codes socioculturels stricts, qui malheureusement ne favorisent pas toujours les femmes.

En Afrique, les femmes, qui représentent entre 70 et 80 % de la force de travail agricole, n'ont qu'un accès indirect à la terre qui se fait essentiellement par le biais de leur relation par rapport à un homme (père, frère, fils, oncle ou époux) qui détient la terre. Cette situation a un impact direct sur ce que les femmes cultivent, sur les techniques qu'elles utilisent et sur ce qu'elles produisent, transforment et vendent.

On constate qu'il y a un lien direct entre la pauvreté et la sécurité des droits de jouissance sur la terre. Leur manque de contrôle et d'accès décourage les femmes de faire des investissements à long terme sur leur terrain, et de s'engager par exemple, dans des projets plus prometteurs et à plus long terme. Ceci a des répercussions aux niveaux de la sécurité alimentaire des ménages et des pays, car les femmes sont responsables de toute la chaîne alimentaire, qui va de la production jusqu'à notre assiette.

Toutes les parties prenantes au développement, gouvernements, société civile, chercheurs et organisations internationales, doivent être convaincues de ce fait : la production agricole qui repose en grande partie sur le travail des femmes, ne pourra être augmentée que si la position sociale des femmes est assurée et si leur statut juridique est pleinement reconnu.

Il faut noter que les droits juridiques ne suffisent pas toujours à garantir des droits. En effet, l'accès à la terre, qu'elle soit privée ou communale, n'est pas toujours une question de droits juridiques. Comme l'explique ma collègue du service parité hommes-femmes et développement de la FAO, Madame Zoraïda Garcia, qui est une spécialiste du foncier, je cite : « la sécurité foncière dépend de la propriété et de l'accès, mais aussi de la capacité de contrôle et du droit d'utilisation, éléments souvent liés à la tradition et à l'économie ». Dans de nombreux pays en Afrique les femmes ont le droit d'hériter et d'être propriétaires, mais la tradition veut que l'utilisation de la terre soit décidée par les hommes.

Pour reprendre les termes de Mme Garcia, « Ceci revient à dire que l'on ne reconnaît pas les femmes en tant qu'agricultrices à part entière », et cette situation se répercute sur leur accès au crédit, aux intrants, à la vulgarisation, etc. Le résultat est que les femmes rurales sont parmi les plus pauvres de la planète, ce qui est injuste et inéquitable car « les droits à la terre sont des droits de l'humanité et les femmes et les hommes devraient avoir des droits égaux » dans ce domaine.

Il est donc très important de faire le point, et d'établir, chiffres, recherches et enquêtes à l'appui, l'état de la situation. Il faut connaître et faire connaître, informer et sensibiliser sur les législations et les traditions en matière foncière et leurs effets sur le progrès économique et social des communautés. C'est là tout l'intérêt de cet Atelier.

Dans cette perspective, l'information et la communication sont des instruments essentiels pour les communautés rurales. L'information, comme le dit le Directeur Général de la FAO, Monsieur Diouf, est vitale dans la lutte contre la faim. L'utilisation de techniques d'information traditionnelles et nouvelles est indispensable et c'est d'ailleurs par ce biais et par la mise en réseau que le projet DIMITRA et ses partenaires africains entendent contribuer à l'amélioration du statut des femmes rurales et de leurs communautés. Cet Atelier y contribue car il s'agit ici d'échanger des expériences, d'être informé et d'informer les autres, de débattre des difficultés et de trouver des solutions équitables pour tous.

L'un des premiers acquis de l'Atelier est qu'il a été organisé avec et par les femmes rurales elles-mêmes. Tel est l'un des objectifs du Projet DIMITRA : améliorer les informations disponibles sur les femmes rurales et accroître les possibilités d'accès à l'information pour les femmes rurales. Aujourd'hui cet objectif est rempli et c'est avec une grande satisfaction que, pour une fois, nous voyons que les premières concernées, les femmes rurales, ont non seulement contribué à fournir les informations de base pour l'Atelier, mais qu'elles sont ici, en masse, pour faire entendre leurs voix et donner leurs propres visions de leur situation.

C'est donc avec force et enthousiasme que la FAO appuie l'Atelier sur l'accès des femmes rurales au foncier qui démarre aujourd'hui et dont les discussions et recommandations s'annoncent d'ores et déjà passionnantes et particulièrement utiles pour nous tous.

Je vous souhaite un bon travail à toutes et à tous. Je sais que vous ferez entendre vos voix et je peux vous assurer que la FAO répercutera vos discussions et conclusions à tous les niveaux.

Je vous remercie de votre attention.